



Office franco-allemand pour les énergies renouvelables
Deutsch-französisches Büro für erneuerbare Energien

Le prélèvement EEG 2015

Montant et répartition du coût du
mécanisme de soutien aux énergies
renouvelables en Allemagne

16/10/2014

MÉMO



Auteur : Audrey Mathieu, OFAEnR
Audrey.mathieu.extern@bmwi.bund.de

Soutenu par:



Bundesministerium
für Wirtschaft
und Energie

aufgrund eines Beschlusses
des Deutschen Bundestages

Soutenu par:



Disclaimer

Le présent texte a été rédigé par l'Office franco-allemand pour les énergies renouvelables (OFAEnR). La rédaction a été effectuée avec le plus grand soin. L'OFAEnR décline toute responsabilité quant à l'exactitude et l'exhaustivité des informations contenues dans ce document.

Tous les éléments de texte et les éléments graphiques sont soumis à la loi sur le droit d'auteur et/ou d'autres droits de protection. Ces éléments ne peuvent être reproduits, en partie ou entièrement, que suite à l'autorisation écrite de l'auteur ou de l'éditeur. Ceci vaut en particulier pour la reproduction, l'édition, la traduction, le traitement, l'enregistrement et la lecture au sein de banques de données ou autres médias et systèmes électroniques.

L'OFAEnR n'a aucun contrôle sur les sites vers lesquels les liens qui se trouvent dans ce document peuvent vous mener. Un lien vers un site externe ne peut engager la responsabilité de l'OFAEnR concernant le contenu du site, son utilisation ou ses effets.

Contexte

La contribution *EEG* - instrument du soutien au développement des installations de production d'électricité renouvelable en Allemagne - a constamment augmenté entre 2000 et 2014. Les chiffres pour l'année 2015, publiés le 15 octobre 2014 par les gestionnaires de réseaux de transport, prévoient pour la première fois une baisse de la contribution *EEG* (*EEG-Umlage*). La présente note cherche à exposer les raisons de cette évolution et présente la répartition de la contribution *EEG* par poste et par technologie.

Montant du prélèvement et de la contribution EEG

Selon la loi *EEG*, les quatre gestionnaires de réseaux de transport allemands achètent aux tarifs d'achat en vigueur l'électricité aux exploitants d'installations de production d'électricité renouvelable ou versent à ceux-ci une prime de marché à titre de soutien financier en cas de vente directe de l'électricité sur le marché. Dans un deuxième temps, les gestionnaires de réseaux de transport commercialisent l'électricité achetée aux tarifs d'achat sur le marché spot de la bourse de l'électricité.

Comment est calculé le montant du prélèvement *EEG* ?

La différence entre les recettes obtenues par la vente d'électricité renouvelable en bourse d'une part et les montants versés aux exploitants d'installations renouvelables ainsi que les frais de commercialisation en bourse d'autre part correspond au montant du prélèvement *EEG*.

Sur la base de prévisions établies, le montant du prélèvement *EEG* est calculé par les gestionnaires de réseaux de transport allemand et communiqué chaque année le 15 octobre (n) pour l'année suivante (n+1)¹.

La loi *EEG* prévoit que les gestionnaires de réseaux de transport peuvent exiger des fournisseurs d'électricité approvisionnant les consommateurs finals le versement du prélèvement *EEG*. Les fournisseurs d'électricité peuvent ensuite répercuter le coût du prélèvement *EEG* sur les consommateurs finals.

En Allemagne, l'intégralité du prélèvement *EEG* et donc des coûts du mécanisme de soutien aux énergies renouvelables est répercuté sur les consommateurs d'électricité sous la forme d'une contribution *EEG*, exprimée en cts/kWh.

Alors que pour l'année 2014, les gestionnaires de réseaux de transport avaient calculé un montant pour la *EEG* prévisionnel de 23,57 milliards d'euros², leur pro-

« En Allemagne, l'intégralité du prélèvement EEG et donc les coûts du mécanisme de soutien aux énergies renouvelables est répercuté sur les consommateurs d'électricité sous la forme d'une contribution EEG, exprimée en cts/kWh. »

¹ Cf. Traduction de l'OFAEnR de la note d'information du Ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire (BMU) : [Description du mécanisme de compensation de l'énergie et des coûts en vertu de la loi sur les énergies renouvelables EEG](#), juillet 2012

² Source : [Prévisions de la contribution EEG pour l'année 2014 sur la base du système de compensation en vigueur](#), (en allemand), gestionnaires de réseaux de transport, 15 octobre 2013

nostique s'élève à 21,82 milliards d'euros pour 2015³. Ce montant tient compte, en plus de la rémunération aux exploitants d'installations renouvelables, des frais de commercialisation en bourse et d'une réserve de liquidité. Pour l'année 2015, la contribution EEG des consommateurs, fixée par les gestionnaires de réseaux de transport, s'élève à 6,17 cts/kWh (-1,1 % par rapport à 2014). C'est la première fois depuis 2000, année de mise en place du système de la contribution EEG, que cette contribution baisse.

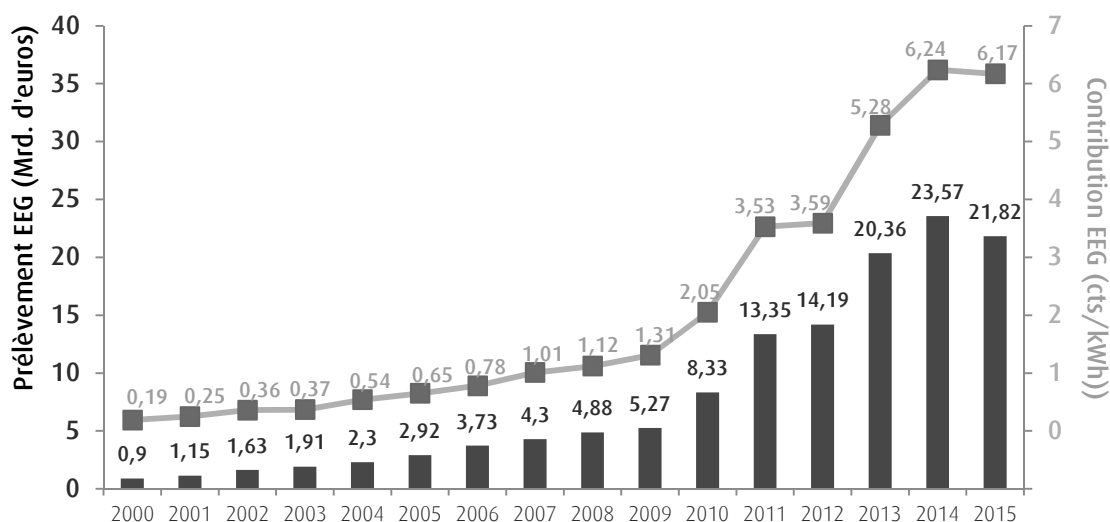


Figure 1 : Evolution du prélèvement et de la contribution EEG⁴

Répartition de la contribution EEG par poste

Pour l'année 2015, les 6,17 cts/kWh de contribution des consommateurs d'électricité au soutien au développement des énergies renouvelables sont répartis comme suit⁵ :

- 5,96 cts/kWh : différence attendue entre les dépenses des gestionnaires de réseaux de transport (rémunération des exploitants d'installations renouvelables) et les revenus issus de la vente de l'électricité renouvelable en bourse. Cette différence s'élevait à 5,14 cts/kWh en 2014⁶.
- 0,6 cts/kWh : réserve de liquidité des gestionnaires de réseaux (contre 0,51 ct/kWh en 2014). Cette réserve a pour objectif d'amortir

« La baisse de la contribution EEG 2015 s'explique par le rééquilibrage du « compte prélèvement EEG » entre 2014 et 2015. Ainsi, la différence entre les dépenses et les recettes des gestionnaires de réseaux de transport pour l'année 2014 avait été surévaluée. »

³ Source : [Prévisions de la contribution EEG pour l'année 2015 sur la base du système de compensation en vigueur](#), (en allemand), gestionnaires de réseaux de transport, 15 octobre 2014

⁴ Sources : Gestionnaires de réseaux de transport (chiffres 2014+2015) ; IWR Institut ; BDEW

⁵ Source : [Prévisions de la contribution EEG pour l'année 2015 sur la base du système de compensation en vigueur](#) (en allemand), gestionnaires de réseaux de transport, 15 octobre 2014

⁶ Source : [Prévisions de la contribution EEG pour l'année 2014 sur la base du système de compensation en vigueur](#) (en allemand), gestionnaires de réseaux de transport, 15 octobre 2013

les variations du « compte prélèvement *EEG* ». Ces variations sont dues aux écarts devant chaque année être rééquilibrés entre les prévisions de recettes des ventes d'électricité renouvelable en bourse et les ventes effectives ainsi que les écarts entre les prévisions de rémunération des exploitants d'installations renouvelables et les versements effectifs.

- -0,39 cts/kWh : rééquilibrage du « compte prélèvement *EEG* ». Au 30 septembre 2014, ce compte affichait 1,38 milliards d'euros en positif (contre 2,19 milliards d'euros en négatif au 30 septembre 2013).

La baisse de la contribution *EEG* 2015 s'explique par le rééquilibrage du « compte prélèvement *EEG* » entre 2014 et 2015. Ainsi, la différence entre les dépenses et les recettes des gestionnaires de réseaux de transport pour l'année 2014 avait été surévaluée.

Répartition de la contribution EEG par technologie

Pour l'année 2015, le montant prévisionnel de la rémunération des exploitants d'installations renouvelables se monte à 22,9 milliards d'euros (contre 21,2 milliards d'euros en 2014), soit une augmentation de 8 % par rapport à 2014. Cette augmentation suit la courbe prévisionnelle de production d'électricité renouvelable, une hausse de production de 8 % étant attendue pour 2015 (160,89 TWh en 2015 contre 149,23 TWh en 2014).

62,9 % du montant prévisionnel de la rémunération soit près de 14,4 milliards d'euros correspondent aux versements de la prime de marché, système en place pour favoriser la vente directe de la production renouvelable sur le marché de l'électricité.

Une fois soustraites les recettes obtenues par la vente d'électricité renouvelable en bourse (près de 2,1 milliards d'euros), la rémunération de la production renouvelable devrait représenter un coût de 21,06 milliards d'euros supportés par les consommateurs pour l'année 2015. Cela représente une contribution de 5,96 cts/kWh pour les ensemble des technologies. Ce coût est détaillé par technologie dans la figure 2, dans laquelle la barre de gauche représente la part des technologies dans le montant prévisionnel de la rémunération des exploitants d'installations renouvelables (en milliards d'euros), et celle de droite la part du photovoltaïque, de la biomasse et de l'éolien dans la part de la contribution *EEG* relative à l'ensemble des technologies (en cts/kWh).

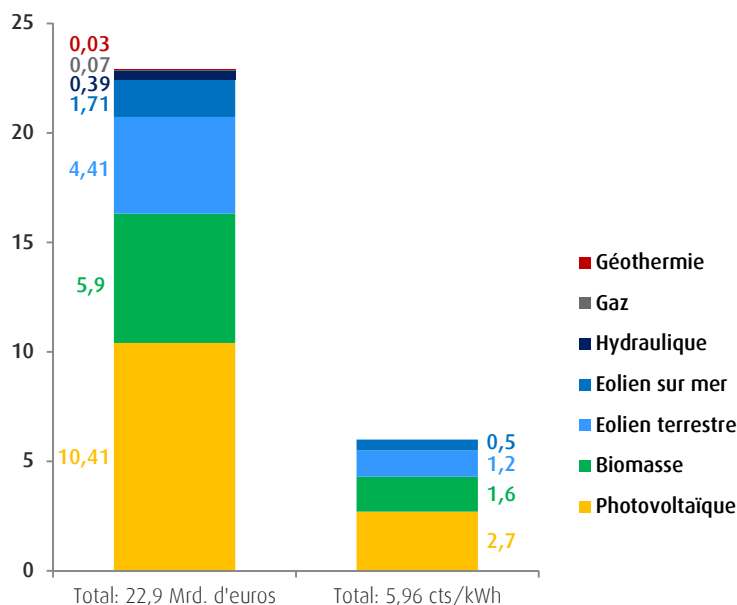


Figure 2 : Répartition du coût du mécanisme de soutien par technologie en 2015⁷

⁷ Sources : [Communiqué de presse relatif à la parution des prévisions de la contribution EEG pour l'année 2015](#) et [Prévisions de la contribution EEG pour l'année 2015 sur la base du système de compensation en vigueur](#) (en allemand), gestionnaires de réseaux de transport, 15 octobre 2014

Répercussion sur les consommateurs

Selon l'Agence allemande pour les énergies renouvelables (AEE)⁸, les conditions sont réunies pour faire baisser le prix de l'électricité des ménages en 2015. Le recul de la contribution EEG et les faibles prix de gros de l'électricité pourraient potentiellement être répercutés par les fournisseurs d'électricité sur la facture d'électricité des consommateurs privés, permettant ainsi à ces derniers de faire des économies.

Dans le graphique ci-contre, les données relatives aux prix d'approvisionnement résultent à titre d'exemple d'un calcul de prix pour l'achat d'électricité par un grossiste sur le marché de l'électricité, sur la base du prix d'achat (sur le marché à terme) sur deux années commerciales avec livraison 2015/16 et des prix obtenus jusqu'à septembre 2014.

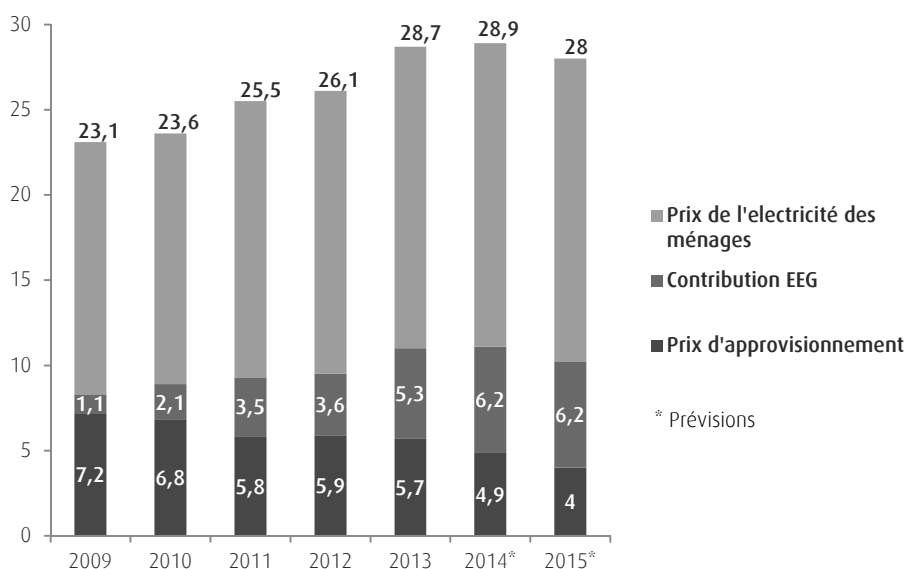


Figure 3 : Evolution du prix d'approvisionnement en électricité, de la contribution EEG et du prix de l'électricité des ménages - Exemple de facture (cts/kWh)⁹

⁸ Source: [Communiqué de presse de l'Agence pour les énergies renouvelables \(AEE\)](#) (en allemand), 15 octobre 2014

⁹ Source: [Communiqué de presse de l'Agence pour les énergies renouvelables \(AEE\)](#) (en allemand), 15 octobre 2014